

N° de dossier 500-06-000302-055		Cour <input type="checkbox"/> du Québec <input checked="" type="checkbox"/> supérieure	
Nom du juge L'HONORABLE ANDRÉ PRÉVOST, J.C.S.		Inscription <input type="checkbox"/> par défaut <input type="checkbox"/> ex parte <input checked="" type="checkbox"/> contestée	
Chambre <input checked="" type="checkbox"/> RECOURS COLLECTIF <input type="checkbox"/> FAMILIALE	Salle n° 5.15	Date Le 30 janvier 2009	

<input checked="" type="checkbox"/> PARTIE DEMANDERESSE		<input type="checkbox"/> PRÉSENTE	<input checked="" type="checkbox"/> ABSENTE
WILHELM B. PELLEMANS	Me Jacques Larochelle (P)		
ET	Me Serge Létourneau (A)		
MICHEL VÉZINA	Me Jean-Philippe Lemieux (A)		
	Me Suzanne Gagné (A)		
	LÉTOURNEAU & GAGNÉ S.E.N.C.R.L.		

<input checked="" type="checkbox"/> PARTIE DÉFENDERESSE		<input type="checkbox"/> PRÉSENTE	<input checked="" type="checkbox"/> ABSENTE
VINCENT LACROIX	Se représente seul (A)		
PLACEMENTS NORBOURG INC	Non représentée		

<input checked="" type="checkbox"/> PARTIE DÉFENDERESSE		<input type="checkbox"/> PRÉSENTE	<input checked="" type="checkbox"/> ABSENTE
GESTION D'ACTIFS PERFOLIO INC.,	Me Denis St-Onge (A)		
NORBOURG GESTION D'ACTIFS INC.,	Me Patrice Benoît (A)		
ASCENCIA CAPITAL INC. ET	Me Marie-Hélène Provencher (A)		
	GOWLING LAFLEUR HENDERSON, s.r.l.		

<input checked="" type="checkbox"/> PARTIE DÉFENDERESSE		<input type="checkbox"/> PRÉSENTE	<input checked="" type="checkbox"/> ABSENTE
SERGE N. BEUGRÉ	Se représente seul (A)		

<input checked="" type="checkbox"/> PARTIE DÉFENDERESSE		<input type="checkbox"/> PRÉSENTE	<input checked="" type="checkbox"/> ABSENTE
FÉLICIEN SOUKA	Me Louise Desautels (P)		

<input checked="" type="checkbox"/> PARTIE DÉFENDERESSE		<input type="checkbox"/> PRÉSENTE	<input checked="" type="checkbox"/> ABSENTE
DAVID SIMONEAU	Me Sarto Brisebois (A)		
	PROCUREUR DU SYNDIC À LA FAILLITE		
	Me Andrée Marier (A)		
	GUTTMAN MARIER		

<input checked="" type="checkbox"/> PARTIE DÉFENDERESSE		<input type="checkbox"/> PRÉSENTE	<input checked="" type="checkbox"/> ABSENTE
BEAULIEU DESCHAMBAULT, S.E.N.C.R.L.	Me Jo-Anne Demers (P)		
RÉMI DESCHAMBAULT	Me Michèle Bédard (A)		
	Me Mélissa Talbot (A)		
	NICHOLL PASKELL-MEDE		

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

THE NORTHERN TRUST COMPANY CANADA	Me Silvana Conte (P)
	Me Carine Bouzaglou (P)
	OSLER HOSKIN & HARCOURT S.E.N.C.R.L., s.r.l.

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS	Me Gary D.D. Morrison (P)
	Me Bernard Jolin (A)
	Me Jean-François Bienjonetti (A)
	Me Mario Welsh (A)
	Me Benoît Bourgon (A)
	Me Réna Kermasha (A)
	M ^e Sébastien Caron (P)
	HEENAN BLAIKIE, S.E.N.C.R.L., s.r.l.
	Me Nathaly Marcoux, Contentieux de l'AMF (P)

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.	Me Hélène Lefebvre (P)
	Me Michel G. Sylvestre (A)
	Me Claudia Déry (P)
	OGILVY RENAULT S.E.N.C.R.L., s.r.l.

PARTIE DÉFENDERESSE PRÉSENTE ABSENTE

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE CONCENTRA représentée par	Me Robert J. Torralbo (P)
SERVICES BLAKES QUÉBEC INC.	Me Sébastien Guy (A)
	BLAKE, CASSELS & GRAYDON S.E.N.C.R.L., s.r.l.

PARTIE MISE EN CAUSE PRÉSENTE ABSENTE

PIERRE LAPORTE, C.A., ès qualité de liquidateur des	Me Isabelle Desharnais (A)
fonds Norbourg et Évolution, a/s de Société Ernst &	Me Marc Duchesne (A)
	Me Simon-Luc Dallaire (A)
	Me Nicola Corbo, stagiaire (P)
	BORDEN LADNER GERVAIS, s.r.l.

PARTIE MISE EN CAUSE PRÉSENTE ABSENTE

GILLES ROBILLARD, ès qualité de syndic à l'actif des	Me Denis St-Onge (A)
Sociétés défenderesses faillies, a/s de RSM	Me Patrice Benoît (A)
RICHTER	Me Marie-Hélène Provencher (A)
	GOWLING LAFLEUR HENDERSON, s.r.l.

9 h 33

CONFÉRENCE DE GESTION #14
Débat des objections dans le cadre des interrogatoires
de Messieurs Souka, Beugré, Simoneau, Asselin
et des représentants de Northern Trust

Le 30 janvier 2009

Ouverture de l'audience

La restriction de confidentialité est appliquée à l'enregistrement numérique pour toute la durée de l'audition

Identification des procureurs

Le Tribunal s'adresse aux procureurs

Échanges entre Me Déry et le Tribunal relativement à l'audition qui était prévue le 10 février de l'opposition sur la déclaration amendée de KPMG.

Les dates proposées des 2, 5 et 6 mars ne sont pas retenues vu la relâche scolaire.

Me Déry communiquera sous peu au Tribunal, par courriel, une date possible à la mi-mars.

Débat des objections

Interrogatoire de Félicien Souka

9 h 43

Objection #18 : REJETÉE

9 h 44

Objection #23 : RETIRÉE par Me Desautels

Objection #15 :

10 h 36

Considérant que les documents dont les demandeurs requièrent la production ont été préparés dans le cours des affaires des compagnies défenderesses avant le 25 août 2005;

Considérant que ces documents, au moment de leur préparation et au cours de leur utilisation, ne bénéficiaient d'aucun privilège particulier;

Considérant l'ordonnance rendue par le juge Brunton le 8 octobre 2008 ainsi que la réserve que comportent ses conclusions;

Considérant l'ordonnance intérimaire rendue par le soussigné rendant confidentielles les informations communiquées notamment par M. Souka;

LE TRIBUNAL REJETTE l'objection et précise la portée de la demande de Me Larochelle qui se limite aux courriels reçus ou envoyés avec Norbourg et Citac ainsi que les rapport produits avec le logiciel, ces documents étant consignés dans les ordinateurs utilisés par M. Souka au moment de la perquisition du 25 août 2005.

Le Tribunal informe les procureurs que s'il advenait un problème relativement au délai de transmission des informations, le soussigné se prononcera à la demande de ces derniers.

Objections #16 et #17 :

10 h 36

Considérant les conclusions du Tribunal sur l'objection qui précède, ces objections sont **REJETÉES**.

Conférence de gestion #14 et débat des objections (suite)

Le 30 janvier 2009

10 h 49	Objections #19 et #20 : LE TRIBUNAL AUTORISE la demande de la communication du logiciel dans la mesure où ce logiciel est en la possession de M. Souka, ce qui ne semble pas être le cas, ou à l'intérieur de la preuve divulguée par la couronne et à laquelle réfère le jugement du juge Brunton.
10 h 51	Objection #21 : MAINTENUE Objections #22 et #24 : L'AMF retire à ce stade les questions faisant l'objet des objections #22 et #24 se réservant le droit, le cas échéant, de les formuler à nouveau.
10 h 53	Suspension
11 h 13	Reprise de l'audience <u>Interrogatoire de Madame Nazar du 18 novembre 2008</u>
11 h 15	Objection #22 : La question faisant l'objet de l'objection #22 est RETIRÉE .
11 h 20	Objection #11 : MAINTENUE
11 h 42	Objections #15, #16, #17, #18 et #24 : MAINTENUES Objections #19, #20, #21 et #23 : le TRIBUNAL PERMET les questions se rapportant à des mesures disciplinaires ou des sanctions imposées à des employés par Northern Trust en raison des faits allégués aux procédures. <u>Interrogatoire de Madame Nazar du 19 novembre 2008</u>
11 h 54	Objection #19 : La question faisant l'objet de l'objection #19 est RETIRÉE , l'AMF se réservant le droit, le cas échéant, de la formuler à nouveau.
11 h 58	Objections #17 et #18 : REJETÉES sous la réserve suivante : a) les communications demandées sont celles se rapportant au fond en litige; b) que l'un ou l'autre des documents fassent l'objet d'un privilège auquel cas le Tribunal se réserve le droit d'en décider sur représentations relativement à ces documents particuliers.
12 h 08	Objection #3 : MAINTENUE
12 h 09	Suspension
13 h 47	Reprise de l'audience Identification des procureurs

500-06-000302-055
ENREGISTREMENT

13 h 51

Conférence de gestion #14 et débat des objections (suite)

Le 30 janvier 2009

Interrogatoire de Madame Kipusi

Objections #2 et #3 : REJETÉES sous la réserve suivante :

- a) les communications demandées sont celles se rapportant au fond du litige;
- b) que l'un ou l'autre des documents fassent l'objet d'un privilège auquel cas le Tribunal réserve le droit d'en décider sur représentations relativement à ces documents particuliers.

13 h 52

Objection #13

Me Conte retire la question se rapportant à l'objection #13, se réservant le droit, le cas échéant, de la formuler à une date ultérieure.

13 h 56

Objections #10, #11, #12 et #14 :

Les questions se rapportant aux objections #10, #11, #12 et #14 sont **RETIRÉES**

Objections #4, #5, #6, #7, #8 et #9 :

Les questions se rapportant aux objections #4 à #9 sont **MAINTENUES**

Interrogatoire de Madame Nancoo

14 h 09

Objection #19 : REJETÉE, LE TRIBUNAL PRÉCISE que la question vise la compréhension qu'a le témoin du rôle qu'exerce le gardien des valeurs.

14 h 15

Objection #5 :

La question faisant l'objet de l'objection #5 est **RETIRÉE**

14 h 17

Objection #11 :

La question faisant l'objet de l'objection #11 est **RETIRÉE**

14 h 24

Objection #10 : REJETÉE, cependant **LE TRIBUNAL PRÉCISE** que les règles auxquelles réfère la question sont les règles de Northern Trust.

Objection #26 : LE TRIBUNAL AUTORISE Me Larochelle à demander s'il existe d'autres documents que les rapports mensuels.

Objection #25 : MAINTENUE

Interrogatoire de David Simoneau du 12 novembre 2008

14 h 27

Objection #40 :

La question faisant l'objet de l'objection #40 est **RETIRÉE**, Northern Trust se réservant le droit, le cas échéant, de la formuler à une date ultérieure.

Le 30 janvier 2009

500-06-000302-055
ENREGISTREMENT

Interrogatoire de Serge Beugré du 11 novembre 2008

14 h 29

Dépôt par Me Larochelle d'une lettre recommandée adressée à M. Beugré, démontrant que ce dernier a été avisé du fait que l'on débattrait des objections de son interrogatoire aujourd'hui, M. Beugré n'étant pas présent en salle d'audience, ni représenté.

Le débat sur les objections est remis à une date ultérieure, Me Lefebvre se réservant le droit de soumettre à nouveau les objections pour adjudication.

14 h 30

Le Tribunal demande aux parties de lui communiquer sous forme de tableaux au plus tard le 4 mars, les objections formulées au cours des autres interrogatoires en vue du débat prévu les 9, 10 et 16 mars prochains.

Quant aux deux actions en garantie, autant celle de Northern Trust que celle de KPMG, le Tribunal prolonge le délai d'inscription au 9 mars 2009.

Le Tribunal prolonge également de deux semaines le délai pour permettre à Northern Trust de transmettre les engagements pris au cours des interrogatoires.

L'adjudication de l'objection de Me Marier dans le cadre de l'interrogatoire de M. Simoneau effectué par Me Bienjonetti le 12 novembre 2008 est remise *sine die*, l'AMF ayant le droit de soumettre cette question à une date ultérieure le cas échéant.

Les parties défenderesses communiqueront de façon estimative le temps qu'elles prévoient avoir besoin pour faire leur preuve au procès au plus tard le 9 mars 2009.

Me Larochelle présentera au Juge en chef sa requête pour audition par préséance d'ici le 31 mars 2009

Me Larochelle précise que les deux témoins experts faisant partie de sa liste de témoins sont Messieurs Dallaire, comptable, et Beauchamp, fiduciaire et gardien de valeurs.

14 h 39

Fin de l'audience



ANDRÉ PRÉVOST, J.C.S.



Marthe de Launière, g.a.c.s.



Registered
Domestic

Recommandé
Régime intérieur



To		Destinataire	
<small>Name</small>	<small>Nom</small>	Serge Beugré	
<small>Address</small>	<small>Adresse</small>	248, Place Byron	
<small>City</small>	<small>Ville</small>	<small>Province</small>	<small>Postal Code Code postal</small>
Laval			H7K 2W3

FOR DELIVERY CONFIRMATION
 POUR CONFIRMER LA LIVRAISON
 1 888 550-6333
 www.canadapost.ca
 www.postescanada.ca

Declared Value
 Valeur déclarée \$

Item No. N° de l'article
78 951 698 020

CUSTOMER RECEIPT

REÇU DU CLIENT

33-985-504 (09-10)

Québec, ce 20 janvier 2009

Courrier recommandé
78 951 698 020

Monsieur Serge Beugré
248, Place Byron
Laval (Québec)
H7K 2W3

OBJET: Norbourg
ND/ 5597-01

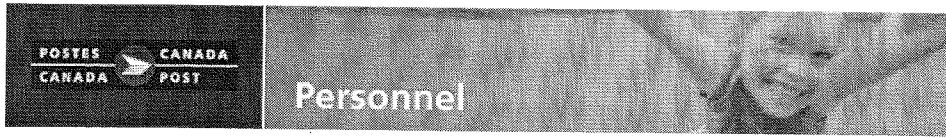
Cher Monsieur,

Soyez avisé que les objections que votre procureur a faites lors de votre interrogatoire du 11 novembre 2008 seront adjugées par la Cour le 30 janvier prochain, à 9h30 du matin, en salle 5.15 ou à toute autre salle désignée par le tribunal à cet effet.

Si vous désirez faire valoir votre point de vue sur ces objections, vous devez soit comparaître personnellement à ce moment, soit vous assurer la comparution d'un avocat.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

JACQUES LAROCHELLE, AVOCAT
JL/mp



[Aide](#) | [English](#)

Recherche

[Produits et services](#) [Tarifs](#) [Outils](#) [Guides](#) [Soutien](#) [Magasiner](#)

[Entreprise](#) [À notre sujet](#)

[Trouver un code postal](#) [Trouver un tarif](#) [Expédiclic](#) [Trouver un bureau de poste](#) **Repérer**

Vous cherchiez:

Numéro de repérage: RT951698020CA

[Repérer un autre article](#)

Nous avons trouvé.

Veillez noter qu'il s'agit de l'information la plus à jour que nous avons dans notre système. Nos agents du service téléphonique ont accès à la même information que celle présentée ici.

[Envoyer cette page par courriel](#)

Date de l'activité	Heure de l'activité	Emplacement	Description	Point de vente	Nom du signataire
2009/01/21	AM	LAVAL, QC	Article livré avec succès		
2009/01/21	11:59		Image de la signature enregistrée pour consultation en ligne		A BEUGRE
2009/01/21	07:16	LAVAL, QC	Article sorti pour livraison		

[Afficher le certificat de confirmation de livraison \(PDF\)](#)

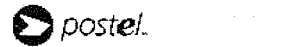


Options et caractéristiques d'expédition pour cet article :
Signature Requise

Conseils relatifs au suivi d'un colis

- [Comment fonctionne l'outil Repérer](#)
- [Exemples de numéros de suivi](#)
- [Préoccupations fréquentes](#)
- [Normes de service](#)

Utiliser Repérer



Consultez, payez et archivez vos factures en ligne

Nom d'utilisateur :

Mot de passe :

[Ouvrir une session](#)

[J'ai oublié mon nom d'utilisateur](#)
[J'ai oublié mon mot de passe](#)

Vous n'êtes pas encore inscrit à postel?

C'est gratuit. Inscrivez-vous !

Priorité. Priority.
Mondial Worldwide

Voici notre service d'expédition internationale
Apprenez-en davantage

MISES À JOUR SUR LES LIVRAISONS PAR COURRIEL
Obtenez des mises à jour automatiques sur les livraisons par courriel avec notre service de suivi électronique de colis.

LIVRAISON À L'HEURE

ASSUREZ-VOUS QUE VOTRE COURRIER VOUS SUIVE LORSQUE VOUS DEMENAGEZ
POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE

EXPÉDICLIC
Choisissez le service qui vous convient et expédiez de chez vous!

[Aide](#) | [Avis juridiques](#) | [Confidentialité](#) | [Emplois](#) | [Contactez-nous](#) | [Site de base](#)

© 2008 Société canadienne des postes **Canada**